



Calcul de plus value sur la part de monsieur

Par **hathor**, le **11/02/2012 à 13:05**

Bonjour, je suis séparée depuis 4 ans, divorcée depuis un an. nous avons un logement en commun. j'en ai eu l'occupation à titre gratuit avec mes enfants et l'attribution préférentielle. Je l'ai conservé jusqu'à présent mais trop lourd à assumer j'ai décidé de vendre le mois dernier. très rapide j'ai signé un compromis de vente début de ce mois. Le notaire a signifié à monsieur qu'il devra payer la plus value sur sa part. comment se déroule le calcul ? Monsieur, furieux, m'a dit revoir son avocat pour s'opposer à cette taxe, voir si je dois payer aussi et s'opposer à la vente s'il ne récupère rien. Il a signé le compromis, le délai de 7 jours est passé. Les chiffres : maison acquise en 1998 : 76500 euros vendue : 150000 euros reste dû à la banque : 26000 euros prestation compensatoire en ma faveur : 45000 euros Monsieur attendait la vente pour réinvestir. il est actuellement locataire avec son amie. je vous remercie infiniment de votre réponse Cordialement

Par **vanceslas**, le **11/02/2012 à 14:50**

Bonjour rassurez vous vous n'aurez rien à payer c'est votre résidence principale pour lui se sera environ 30% de ce qui lui reviendra il a signé le compromis il ne peut pas revenir sur son engagement de toute façon c'est le notaire qui paye le fisc au moment de la signature de l'acte authentique bon week end

Par **vanceslas**, le **11/02/2012 à 14:53**

Pour le calcul des 30% tout dépend depuis combien de temps vous êtes propriétaires

Par **hathor**, le **13/02/2012** à **00:00**

merci de votre réponse rapide. rnnous avons fait acquisition du bien en aout 1998